

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 février 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Réal Leclerc, Roger Côté, Don Monahan et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

11 771-02-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 772-02-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 5 et 39 et l'ajout des points 8.1, 8.2 et 8.3 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 22 janvier 2019
5. Modification du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins - **Retiré**
6. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2019
7. Liste des chèques émis au mois de janvier 2019
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 8.1 Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Remboursement des taxes nettes – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU)
- 8.2 Approbation du projet soumis pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme Proximité
- 8.3 Appui au Festival des Arts de Mascouche

9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
12. Autorisation de procéder à l'affichage en vue de l'engagement de six (6) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019
13. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
14. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
15. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu
16. Mandat pour les services professionnels d'un photographe – Achat d'une banque d'heures
17. Mandat de services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2019-2020
18. Mandat de services professionnels en graphisme pour la carte touristique 2019-2020
19. Mandat de services professionnels pour l'impression du guide et la carte touristique 2019-2020
20. Approbation de la mise à jour du document intitulé *Kit Média 2019* et abrogation de la résolution numéro 11 689-12-18
21. Approbation de la version numérique du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins*
22. Présentation de la pièce de théâtre sur la diversité culturelle par la troupe de théâtre Avatar théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019
23. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation d'un plan stratégique intégré de développement
24. Approbation de la mise à jour du document intitulé *Synthèse - Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale* et abrogation de la résolution numéro 11 613-11-18

25. Approbation de la mise à jour du document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale* et abrogation de la résolution numéro 11 692-12-18
26. Nominations au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS
27. Autorisation de signature – Quittance d'un prêt FLI totalement acquitté
28. Autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
29. Autorisation de signature – Cession d'un contrat par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins pour les services d'entretien ménager des locaux situés au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne incluant le local portant le numéro 104 à la MRC Les Moulins
30. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière
31. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 9 au 11 mai 2019 à Québec
32. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.
33. Nomination d'un représentant au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
34. Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 3 au 5 avril 2019 à Lévis
35. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de dragage de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche
36. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
37. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
38. Approbation de mise à jour du plan d'action dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
39. Mandat au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - **Retiré**

40. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ (boulevard Marcel-Therrien)
41. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-293 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C - multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais)
42. Examen et approbation du règlement de plan d'urbanisme numéro 1085-8 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'y ajouter une nouvelle sous-orientation visant la préservation des espaces verts dans les milieux urbains
43. Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1104-8 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin de supporter la mise en œuvre du plan directeur des milieux naturels et afin de modifier les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs
44. Autres sujets
45. Période de questions
46. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 773-02-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 774-02-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 22 janvier 2019

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 22 janvier 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 775-02-19 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de février 2019 au montant de 117 359,80\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est accepté (annexe « Comptes à payer – Février 2019 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 033,56\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de février soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 776-02-19 Liste des chèques émis au mois de janvier 2019

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2019, pour un montant de 407 329,71\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 242,02\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 777-02-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2019* »).

ADOPTÉE

11 778-02-19 Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Remboursement des taxes nettes – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les municipalités régionales de comté du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aides financières destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du Ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités aurait adressé une correspondance le 25 octobre dernier à la sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en fonction que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-027-O adoptée par la MRC de la Jacques-Cartier ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de la Jacques-Cartier dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin qu'il applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées soient remboursables en entier et qu'il procède au remboursement des taxes nettes aux MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la députée de Les Plaines, au député de Terrebonne, au député de Masson, au député de L'Assomption ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 779-02-19

Approbation du projet soumis pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme Proximité

CONSIDÉRANT le programme Proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité répondant aux besoins de consommateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) souhaite déposer un projet dans le cadre dudit programme Proximité ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet susmentionné de la part de la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) à la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans sa demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour son projet soumis dans le cadre du programme Proximité.

ADOPTÉE

11 780-02-19 Appui au Festival des Arts de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Arts de Mascouche est l'un des événements touristiques importants de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite démontrer son soutien à cet événement en l'appuyant dans ses démarches de financement auprès de Loisirs et Sport Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Festival des Arts de Mascouche dans sa démarche de financement auprès de Loisirs et Sport Lanaudière au *Programme de soutien au développement de la relève culturelle 2018-2019*.

ADOPTÉE

11 781-02-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 12 février 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 12 février 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 782-02-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 7 février 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 7 février 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 783-02-19

Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 12 février 2019;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 12 février 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 784-02-19

Autorisation de procéder à l'affichage en vue de l'engagement de six (6) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de six (6) postes de préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi de six (6) postes de préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 soit : trois (3) postes de « *Préposé (e) à l'accueil-stagiaire temporaire* » et trois (3) postes de « *Préposé (e) à l'accueil et au stationnement-stagiaire temporaire* », et ce, sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale ainsi que dans les écoles en tourisme et dans les cégeps.

ADOPTÉE



11 785-02-19 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 786-02-19 Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 18 janvier 2019 au montant de 4 387,50\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 3 octobre 2018 au 18 décembre 2018, pour des services professionnels d'accompagnement;

CONSIDÉRANT le courriel de monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), daté du 27 février 2019, confirmant que les honoraires de ladite facture pour les travaux de monsieur Michel Beaulé sont bien en lien avec le mandat susmentionné et que les personnes présentes lors de la rencontre de la TPÉCN du 15 février 2019 ont tous exprimé leur accord quant à ladite facturation et la quote-part ;

CONSIDÉRANT QUE la facture susmentionnée excède le mandat de 2 476,00\$, il y a lieu d'autoriser ce supplément ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un supplément de 2 476,00\$, excluant les taxes, et la partie non remboursable de la TVQ, au mandat octroyé par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beulé, la somme de 4 387,50\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 18 janvier 2019 relativement aux travaux effectués du 3 octobre 2018 au 18 décembre 2018 pour des services professionnels d'accompagnement.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur a la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et qu'un montant de 4 606,00\$ excluant les taxes mais comprenant 50% de la TVQ non remboursable soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QU'une somme de 1 911,50\$, excluant les taxes et la partie non remboursable de la TVQ, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-23.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 476,00\$, excluant les taxes et la partie non remboursable de la TVQ, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 787-02-19

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 558-10-16, adoptée le 12 octobre 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) un premier versement de 10 000,00\$ pour l'année 2019, et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 788-02-19

Mandat pour les services professionnels d'un photographe – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins en communications du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Arbour Photographe, datée du 6 février 2019, au montant de 4 700,00\$, excluant les taxes pour une banque de seize (16) heures;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Arbour Photographe, datée du 6 février 2019, au montant de 4 700,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de photographie pour les besoins en communications du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 789-02-19

Mandat de services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la conception graphique du guide touristique 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1465 de l'entreprise Pixocréation, au montant de 2 650,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 1465 de l'entreprise Pixocréation, au montant de 2 650,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme pour le guide touristique 2019-2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 790-02-19 Mandat de services professionnels en graphisme pour la carte touristique 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la conception graphique de la carte touristique 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Géografix, datée du 31 janvier 2019, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission datée du 31 janvier 2019, de l'entreprise Géografix, au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme dans le cadre de la conception graphique de la carte touristique 2019-2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 791-02-19 Mandat de services professionnels pour l'impression du guide et la carte touristique 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 20 000 copies du guide touristique 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 25 000 copies de la carte touristique 2019-2020;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 janvier 2019 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 11 494,00, excluant les taxes, pour l'impression de 20 000 copies du guide touristique 2019-2020;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 janvier 2019 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 4 252,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 25 000 copies de la carte touristique 2019-2020;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les soumissions suivantes, datées du 28 janvier 2019 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur soient et sont acceptées à savoir:

- 20 000 copies du guide touristique 2019-2020 : 11 494,00\$, excluant les taxes
- 25 000 copies de la carte touristique 2019-2020 : 4 252,00\$, excluant les taxes

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 746,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 792-02-19

Approbation de la mise à jour du document intitulé *Kit Média 2019* et abrogation de la résolution numéro 11 689-12-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 689-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Kit Média 2019* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version du formulaire et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 689-12-18 adoptée par le conseil en date du 11 décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Kit Média 2019*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 689-12-18 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 793-02-19

Approbation de la version numérique du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins*

CONSIDÉRANT la version numérique du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* joint en annexe à la présente résolution ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la version numérique du document intitulé *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 794-02-19 Présentation de la pièce de théâtre sur la diversité culturelle par la troupe de théâtre Avatar théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 747-02-17, adoptée le 14 février 2017 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, pour des services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat susmentionné était assorti d'une option pour des prestations supplémentaires, et ce, au même tarif, soit au montant de 2 780,25\$ chacune, plus l'IPC de la région de Montréal en 2018 et en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de présenter la pièce de théâtre à deux reprises soit les 22 mars et 3 avril 2019 dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, datée du 30 janvier 2019 au montant de 5 660,59\$, excluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la présentation de la pièce de théâtre, à deux reprises, sur la diversité culturelle dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019, soit les 22 mars et 3 avril 2019, le tout conformément à la soumission de l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, pour un montant de 5 660,59\$, excluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, lorsque les prestations auront été rendues.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 660,59\$, excluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 795-02-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation d'un plan stratégique intégré de développement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'un plan stratégique intégré de développement ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'un plan stratégique intégré de développement.

ADOPTÉE

11 796-02-19

Approbation de la mise à jour du document intitulé *Synthèse - Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale* et abrogation de la résolution numéro 11 613-11-18 (Résolution 11 796-02-19 amendée par résolution 12 115-08-19)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 613-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Synthèse – Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version dudit document et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 613-11-18 adoptée par le conseil en date du 28 novembre 2018;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Synthèse – Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 613-11-18 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 797-02-19

Approbation de la mise à jour du document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale* et abrogation de la résolution numéro 11 692-12-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 692-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Offre de service pour InnoHub La Centrale* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version dudit document et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 692-11-18 adoptée par le conseil en date du 28 novembre 2018;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 692-11-18 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 798-02-19 Nomination au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 178-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Yannick Amyot à titre de représentant socio-économique au comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Yannick Amyot;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 178-01-18;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 178-01-18 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Jonathan Boivin soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, et ce, à titre de représentant socio-économique.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Yannick Amyot pour sa participation et son implication au sein du Comité d'investissement commun (CIC).

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

11 799-02-19 Autorisation de signature – Quittance d'un prêt FLI totalement acquitté

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9960-06-15, le conseil de la MRC Les Moulins a pris acte de la correspondance transmise par le directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation et des renseignements contenus relativement au Fonds local d'investissement (FLI) suite à la sanction de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* et, notamment, de l'article 284 de cette *loi en vertu duquel les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI, deviennent ceux de la MRC, de même que les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat;*

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, depuis ce moment, la MRC a remplacé le CLDEM comme partie aux contrats de prêt FLI déjà conclus par le CLDEM;

CONSIDÉRANT QUE le financement FLI numéro CINV-13-334 autorisé par le CLDEM a été totalement acquitté, il y a lieu, pour la MRC Les Moulins, d'en donner quittance;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la quittance du financement FLI numéro CINV-13-334, ledit financement ayant été totalement acquitté.

ADOPTÉE

11 800-02-19

Autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9614-09-14, 10 157-11-15, 10 562-10-16 et 11 349-05-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 3 286,80\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant supplémentaire de 3 286,80\$, excluant les taxes, dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à la firme Deveau Avocats, ledit montant de 3 286,80\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 286,80\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 801-02-19

Autorisation de signature – Cession du contrat par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins pour les services d'entretien ménager des locaux situés au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne incluant le local portant le numéro 104

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration notamment, du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre le contrat pour les services d'entretien ménager des locaux situés au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne incluant le local portant le numéro 104, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document deviennent ceux de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins la cession de contrat entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Godard Nettoyage Inc. pour les services d'entretien ménager des locaux situés au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne incluant le local portant le numéro 104, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant 5 490,00\$, excluant les taxes, pour six (6) mois, poste budgétaire 2620-511 « *Loyer InnoHub* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 802-02-19 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC à Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour l'année 2019 à Culture Lanaudière sont de 287,50\$, incluant les taxes;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à Culture Lanaudière, le formulaire d'adhésion pour l'année 2019 et le chèque au montant de 287,50\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,50\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 803-02-19 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 9 au 11 mai 2019 à Québec

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 9 au 11 mai 2019, à Québec;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Marc-André Plante, préfet suppléant, Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier et le coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 9 au 11 mai 2019, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 804-02-19 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc. en remplacement de madame Chantal Laliberté;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

QUE les membres du conseil remercient madame Chantal Laliberté pour sa participation et son implication au sein dudit comité.

ADOPTÉE

11 805-02-19 Nomination d'un représentant au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 149-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un représentant au sein dudit comité de suivi ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, soit et est nommée afin de siéger au sein du comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) et que la composition dudit comité soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

11 806-02-19 Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 3 au 5 avril 2019 à Lévis

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 3 au 5 avril 2019, à Lévis;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, soit et est autorisée à assister au colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 3 au 5 avril 2019, à Lévis. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 807-02-19

Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de dragage de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de dragage de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de dragage de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche.

ADOPTÉE

11 808-02-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 386-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour services professionnels pour la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1800474 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 786,39\$, excluant les taxes, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 786,39\$ à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1800474 transmises par la MRC de L'Assomption au montant de 786,39\$ excluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-78 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 386-06-18.

ADOPTÉE

11 809-02-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1800475 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 35 320,84\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 20 décembre 2018 de la firme Tétra Tech et la recommandation de paiement datée du 5 février 2019 de madame Amélie Parmentier, ingénieure et directrice de l'environnement et du développement durable ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 35 320,84\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1800475 transmises par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2018-104 et 2018-113 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18.

ADOPTÉE

11 810-02-19 Approbation de mise à jour du plan d'action dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 632-11-16, la version officielle du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le plan d'action dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 811-02-19 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard Marcel-Therrien)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-15 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard Marcel-Therrien) et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-15.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ à Terrebonne (boulevard Marcel-Therrien) et « Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-15 »* soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-15, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

11 812-02-19

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-293 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C - multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-293 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C - multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-293 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C - multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 813-02-19

Examen et approbation du règlement de plan d'urbanisme numéro 1085-8 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'y ajouter une nouvelle sous-orientation visant la préservation des espaces verts dans les milieux urbains

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1085-8 modifiant son règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'y ajouter une nouvelle sous-orientation visant la préservation des espaces verts dans les milieux urbains ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 109.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1085-8 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'y ajouter une nouvelle sous-orientation visant la préservation des espaces verts dans les milieux urbains.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE



11 814-02-19

Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1104-8 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin de supporter la mise en œuvre du plan directeur des milieux naturels et afin de modifier les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1104-8 modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de supporter la mise en œuvre du plan directeur des milieux naturels et afin de modifier les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1104-8 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de lotissement numéro 1104 afin de supporter la mise en œuvre du plan directeur des milieux naturels et afin de modifier les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 815-02-19

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe